

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ - LEDUC

OPÉRATION DE CHARGEMENT & DÉCHARGEMENT

Arrêté du 26 avril 1996 – Article R 4515-4 du code du travail

LE PRÉSENT PROTOCOLE EST ÉTABLI ENTRE :

	ENTREPRISE D'ACCUEIL (EA) :	ENTREPRISE DE TRANSPORT (ET) :
Raison sociale :	LEDUC 	
Adresse :	Rue du Pont Badeau 44680 SAINTE PAZANNE	
N° de téléphone :	02 40 02 40 64	
Siret :	814 360 384 000 14	
Responsable :	Aurélien FLEURY	
Mail :	a.fleury@leduc-bois.fr	

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :

- L'accueil a lieu : du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h-16h
- Stationnement : Devant l'accueil
- Point d'accueil du chauffeur : Accueil bureaux
 Bureau réception vers quincaillerie

ATTENTION !**En cas de transport sous-traité,**

Merci d'indiquer le nom, la société et les coordonnées du donneur d'ordre :

Nom :

Société :

Coordonnées :

PROCÉDURE D'ALERTE

Numéros d'urgence :  **POMPIERS : 18** **POLICE / GENDARMERIE : 17**
SAMU : 15 **Depuis un portable : 112**

Précisez les postes téléphoniques opérationnels : A l'accueilTéléphone disponible pour les chauffeurs : A l'accueil**EN CAS D'URGENCE : PROTÉGER LA VICTIME - PRÉVENIR LE SAUVÉTEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - ALERTE LES SECOURS****INDICATIONS PORTÉES SUR LE PLAN DE MASSE**

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - les lieux de chargement et de déchargement | <input checked="" type="checkbox"/> | - les sanitaires | <input type="checkbox"/> |
| - les parkings d'attente | <input type="checkbox"/> | - les téléphones | <input type="checkbox"/> |
| - le plan de circulation | <input checked="" type="checkbox"/> | - les zones interdites aux chauffeurs | <input type="checkbox"/> |
| - les bureaux administratifs pour les documents | <input checked="" type="checkbox"/> | - les limitations de vitesse | <input checked="" type="checkbox"/> |

MATÉRIELS ET ENGINS SUR SITE**Equipements FIXE (EA)**Pont roulant **Equipement MOBILE (EA)**

- Chariot élévateur à fourches latérales
- Chariot élévateur à fourches frontales
- Chariot élévateur à mat télescopique
- Transpalette manuel

Equipement MOBILE sur camion

- Grue Auxiliaire
- Diable

TYPE DE CHARGEMENT NÉCESSITANT DES PRÉCAUTIONS OU DES AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS

- Dimension d'une fermette : ≥ 15 m Autres à préciser : _____
- Produits dangereux
- Ferrures (A emballer dans du plastique bulle)

Documents remis :

Protocole de Sécurité en deux exemplaires :

En interne (EA) : Archivé au service Achat En externe (ET) : Exemplaire destiné à l'entreprise de Transport Plan de Circulation / Plan de Masse

A retourner à l'adresse suivante :
protocole.securite@minot.fr

Date :

Signature EA :

Signature ET :

VÉHICULE(S) UTILISÉ(S) :

TYPE DE VEHICULE :

- Porteur moins de 3,5 T
- Porteur plus de 3,5 T
- Ensemble articulé
- Camion remorque
- Autre (préciser) _____

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

- Plateau
- Benne
- Carrosé
- Hayons électriques
- Autre (préciser) _____

DÉCHARGEMENT : NATURE / CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES LIVRÉES

NATURE DES MARCHANDISES LIVREES

- Bois
- Fuel / Gasoil
- Produit de traitement du bois
- Quincaillerie
- Benne à déchets
- Autre (préciser) _____

CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES LIVREES

- Paquets
- Palettes
- Cartons
- Vrac
- Bidon / Tonneau
- Autre (préciser) _____

CHARGEMENT : NATURE / CONDITIONNEMENT ET PARTICULARITÉS DES MARCHANDISES EMPORTÉES

NATURE DE LA MARCHANDISE

- Charpente / Bois / Mur ossature
- Benne à déchets
- Autre (préciser) _____

CONDITIONNEMENT DE LA MARCHANDISE EMPORTEE

- Paquets
- Benne
- Autre (préciser) _____
- Carton
- Palette

PARTICULARITES

- Mauvaise stabilité des paquets de fermette - encluseau...
- Hauteur et longueur de paquets de fermette - lamellé collé - traditionnel...
- Autre (préciser) _____

COMMENTAIRES

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS

Présence de matières dangereuses ? Oui Non Si oui, nom du ou des produits : _____
 et cocher le(s) pictogramme(s) correspondant :

								
Explosif	Inflammable	Comburant	Explosif	Toxique	Corrosif	Dangereux pour l'environnement	CMR	Dangereux pour la santé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

- Précautions à prendre en fonction de la (des) caractéristique(s) du produit :
- Ne pas conserver à proximité de substances inflammables
 - Manipuler loin de toute flamme ou étincelle, et conserver à l'abri de la chaleur
 - En aucun cas, le corps ne doit rentrer en contact avec ce produit (peau, yeux...) et ne doit pas être respiré
 - Évitez tout contact avec la peau (même par-dessus des vêtements) et les yeux
 - Ce produit ne doit pas être rejeté dans l'environnement et surtout pas dans les eaux usées
 - A manipuler avec grandes précautions. Eviter tous chocs, frottements...
 - Ne doit pas être en contact avec le corps, les yeux ni être inhalé ou ingéré (manipulation interdite en cas de grossesse)

ACCUEIL

> Stationnez votre véhicule dans la zone de Chargement / Déchargement : **Cf Encadré orange sur plan joint**, un cariste se présentera à vous.

> **Ne jamais sortir de cette zone de chargement/déchargement.**

> Pour la livraison de quincaillerie, dirigez-vous directement dans la zone QUINCAILLERIE : **Cf Encadré rouge sur plan joint.**

CIRCULATION SUR LE SITE

Vous rentrez dans un lieu ou vous risquez de rencontrer des piétons, chariots élévateurs, **redoublez de VIGILANCE, ils sont prioritaires.**

Signalez toute défectuosité des pistes ou danger de circulation (trous, gênes diverses, problème de stockage...) au responsable cité en page 1.

En cas d'absence de visibilité, au moment d'une manœuvre par exemple, signalez votre présence à l'aide de votre **avertisseur sonore.**

IL EST INTERDIT :

- De circuler autour des camions, des chariots élévateurs et des charges pendant le chargement ou le déchargement des camions.
- De stationner devant les dispositifs et issues de secours.
- De circuler dans les allées de stockage de produits.
- De circuler à pieds hors de la zone de chargement déchargement.

PROTECTIONS INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES

Le port des EPI suivants est obligatoire au sein de notre site :

Casque, chaussures de sécurité, vêtement haute visibilité et gants.



INTERDICTIONS



MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES

CONSIGNES DE CHARGEMENT & DÉCHARGEMENT

Stationnez votre véhicule dans la **zone de Chargement / Déchargement** en roulant au pas.

Préparez votre véhicule (bâche, ridelles ...) et retourner dans votre camion le temps du chargement par l'un de nos caristes, si votre présence n'est pas nécessaire.

Si vous devez passer des consignes spécifiques de chargement, respecter les règles ci-dessus avec votre interlocuteur.

Les bons de livraison seront **envoyés par mail** à l'entreprise d'accueil (cf. page 1).

Préparez votre véhicule au départ et ne sanglez qu'une fois le chargement terminé et le cariste éloigné de votre véhicule.

Vérifiez le poids total du chargement : **SURCHARGE INTERDITE**

CONSIGNES D'ARRIMAGE / CALAGE

Tous les paquets de bois, produits divers ou produits finis doivent être arrimés (sangles à cliquet).

L'ajustement des sangles doit permettre de maintenir les produits sans les détériorer.

L'arrimage des produits est effectué sous la responsabilité du transporteur qui s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

(code de la route, INRS ED6145)

Toute réclamation consécutive à un mauvais arrimage sera refusée.

PLAN DE CIRCULATION/PLAN DE MASSE

